



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue

Question écrite n° 33451

Texte de la question

M. Alain Chrétien alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social au sujet de la formation professionnelle de niveau II « chargé de développement marketing et vente », dispensée par l'organisme Franche-Comté formation en partenariat avec l'organisme certificateur Ecoris. Il souligne que l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) daté du 27 juin 2013, risque de conduire le ministère du travail à retirer cette formation du registre national des certifications professionnelles (RNCP). Les conséquences qui résulteraient de cet éventuel retrait serait l'invalidation de près de 35 contrats de professionnalisation en Franche-Comté alors que les recrutements ont déjà été validés. Il ajoute que ces contrats sont essentiels pour permettre à des jeunes demandeurs d'emploi d'accéder à une activité au sein d'entreprises régionales. Sur l'ensemble du territoire national, il s'agirait de 800 contrats de professionnalisation remis en cause, à l'heure même où le Gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur de l'emploi des jeunes. Aussi, il lui demande de bien vouloir envisager le renouvellement au RNCP du titre de niveau II « chargé de développement marketing et vente ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33451

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7725

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)